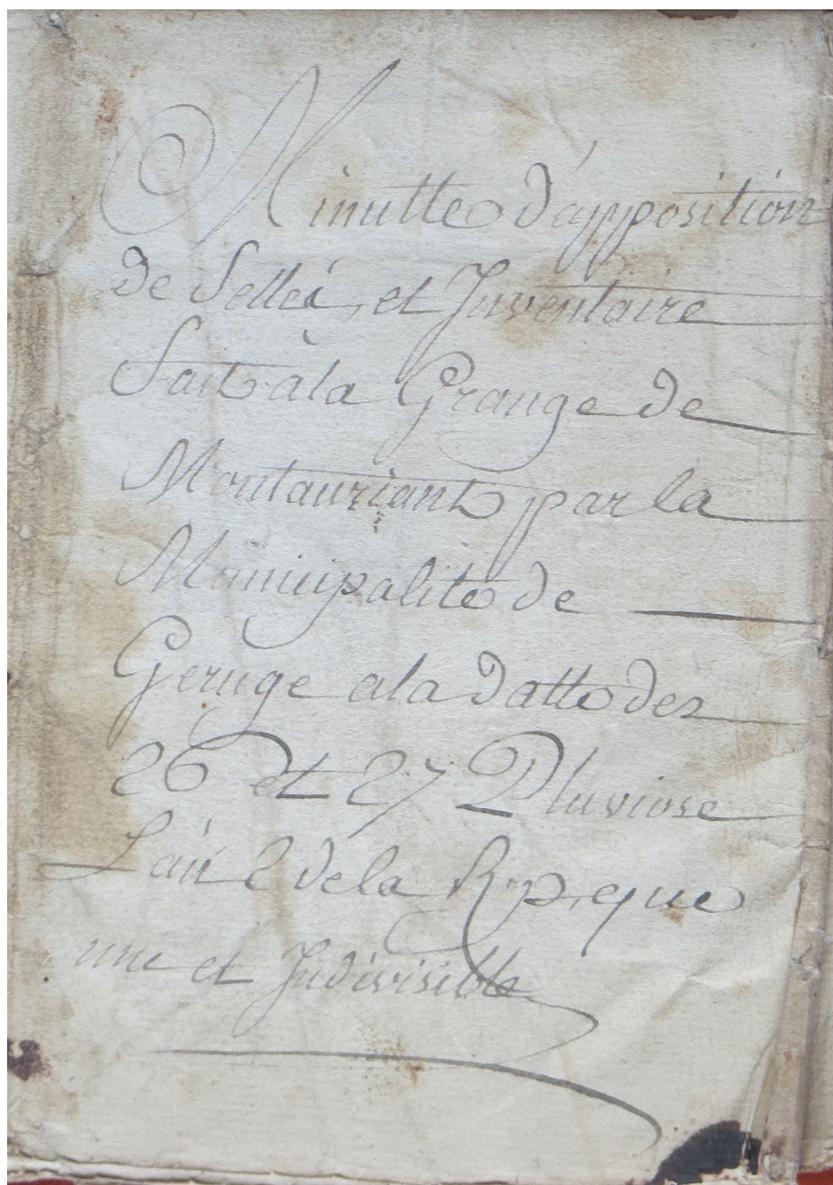


**VISITE ET INVENTAIRE DE LA MAISON DE MONTORIENT  
POUR POSE DE SCELLÉS AVANT SAISIE (14 ET 15 FÉVRIER 1794)  
Archives départementales du Jura – Liasse 4 Qp 23**

*La grammaire parfois hasardeuse a été conservée, mais l'orthographe a été normalisée (exemples :  
Montaurient = Montorient/des ciaux = des seaux/fayance = faïence/une a l'ambique = un alambic)*

**Minute d'apposition de scellés et inventaire faits à la grange de Montorient  
par la municipalité de Geruge à la date des 26 et 27 pluviôse l'an 2 de la République une et  
indivisible [= 14 et 15 février 1794]**



Minute d'apposition  
de Scellés, et Inventaire  
faits à la Grange de  
Montauriant par la  
Municipalité de  
Geruge à la date des  
26 et 27 Pluviôse  
L'an 2 de la République  
une et indivisible

Du 26 pluviôse l'an deux [= 14 février 1794] de la République française une et indivisible, pour se conformer à la loi du 17 frimaire dernier [= 7 décembre 1793] relativement à l'apposition des scellés chez les émigrés, les citoyens Irénée Thorembey, maire de la municipalité de Geruge, canton de Chilly [*sic*], district de Lons-le-Saunier, département du Jura, Pierre Bouillod et Claude

Marie Gindre, officiers municipaux, et Jean-Charles Doux<sup>1</sup>, greffier de ladite municipalité [= secrétaire de mairie], tous à la réquisition d'Étienne Vincent [de Geruge], agent national<sup>2</sup> audit lieu, lequel s'est transporté avec nous à la maison du domaine situé à Montorient, territoire dudit Geruge, appartenant au ci-devant Vernier député ci-devant de l'Assemblée Nationale [= appartenant auparavant à Vernier ex-député de l'Assemblée Nationale] qui est actuellement émigré, à l'effet de faire l'inventaire et apposer les scellés en conformité de la loi.

#### Article 1<sup>er</sup>

Nous sommes entrés dans la cuisine où résidait ci-devant [= auparavant] ledit Vernier, où nous avons trouvé Jacques Michel domicilié dans ladite maison en qualité de domestique dudit Vernier depuis environ huit ans. Nous l'avons requis de nous faire voir dans [*sic*] les chambres, caves, greniers, écuries, même dans l'appartement du granger, ce qu'il a incontinent fait.

#### Article 2<sup>ème</sup>

Nous avons reconnu dans ladite cuisine à droite de l'entrée une porte montant à des chambres hautes, où se trouvent un lit sous l'escalier assorti de traversin [= garni d'un traversin] et deux paillasses à mi [= à moitié] usées.

Il se trouve au plancher environ deux mesures [environ 40 litres] de turquier [= turquie = maïs] qu'il nous a déclaré être pour nourrir un chien qui sert à la garde de la maison avec environ une mesure et demi [environ 30 litres] de farine apportée du genier pour le même objet.

À gauche de ladite porte d'entrée il se trouve un buffet de noyer à deux portes dont une ferme à clé, y ayant [= avec] dans ledit buffet deux tiroirs et deux mauvais linges à couvrir le pain.

Plus en suivant [= de plus à la suite] se trouve placée une horloge de huit jours<sup>3</sup> où se trouvent les anciennes fleurs de lis, à cadran blanc, y ayant [= avec] une caisse [= coffre qui abrite le mécanisme] de chêne, à côté de laquelle horloge se trouve un crochet dit peson [= une balance] en fer, une casserole en cuivre, une poêle presque neuve, un meuble à faire du beurre dit beurrière en chêne [= une baratte] et un tourne-broche complet.

En suivant se trouve une porte qui communique à un cabinet servant de lavoir où se trouvent deux seaux et quatre seillots, tous en sapin, deux marmite l'une numéro [= *sic*] dix-huit, l'autre cinq<sup>4</sup>, une mauvaise maie à pétrir le pain, un mauvais buffet à deux portes de foyard [= hêtre] n'ayant [= sans] rien dedans.

Plus [= de plus] toujours en continuant le tour de ladite cuisine se trouvent une grille, des pinces et grappin à feu, un cramail [= une crémaillère], un gros chenet et une très petite poêle à feu et une grande.

Ensuite se trouve un buffet de sapin à deux portes fermant à deux clés sans tiroir, où se trouve une douzaine d'assiettes de faïence avec deux terrines en faïence encore, et sur ledit buffet se trouvent une chaudière [= un chaudron] rouge tenant [= contenant] environ deux seaux<sup>5</sup> et une turquière [= récipient pour faire bouillir le maïs] avec son couvert [= couvercle], une lampe, un chandelier.

#### Article 3<sup>ème</sup>

À côté dudit buffet se trouve une porte communiquant au poêle [= pièce située derrière la cheminée de la cuisine et qui en reçoit la chaleur] derrière la platine [= la taque ou plaque de fonte qui délimite le foyer de la cheminée à l'arrière et qui transmet la chaleur au poêle situé de l'autre

---

1 Jean-Charles Doux n'est pas originaire de Geruge, ne s'y est pas marié et n'y est pas décédé.

2 Pendant la période de la Terreur, les agents nationaux étaient les représentants du gouvernement auprès des instances locales chargés d'en surveiller le fonctionnement et de veiller à l'application des lois. Ils sont l'équivalent des commissaires politiques qui ont sévi lors de la révolution bolchevique.

3 Type d'horloge que l'on remontait tous les huit jours.

4 Les marmites portaient d'origine un numéro correspondant à leur contenance.

5 Soit environ 22 litres, le seau pris comme unité de mesure valant théoriquement 11,17 litres.

côté].

Commençant à gauche en entrant il y a deux lits de suite, l'un assorti [= garni] de traversin, paillasse, draps de lit et couverture [= couverture] en laine à mi [= à moitié] usée, lesdits draps en toile de ménage [= toile de chanvre], l'autre un casse-paille<sup>6</sup> en plume, une couverture [= couverture] en laine à mi [= à moitié] usée et un traversin de même, plus deux tables, une à quatre pieds y ayant [= avec] un tiroir, le tout en poirier, l'autre mauvais pieds en croisade, en sapin le tout.

#### Article 4<sup>ème</sup>

À côté dudit poêle à gauche se trouve un petit placard fermant à une grande porte dans lequel il ne se trouve rien dedans [*sic*] qu'une nappe et une serviette.

À côté dudit placard il se trouve une porte qui communique à une petite cave, dans laquelle il se trouve sept trapes [= grands vases à lait] de terre propres à mettre le lait, deux planchers à [= pour] les déposer, cinq autres petits planchers en entrant propres à mettre des bouteilles et deux seaux, dont un en cuivre, l'autre en chêne serti en fer et un crochet en fer propre à crocher [= accrocher/suspendre] de la viande.

#### Article 5<sup>ème</sup>

Étant entrés dans une autre chambre à droite dudit poêle, dans laquelle il se trouve deux tables de sapin, deux lits, l'un assorti [= garni] de rideaux verts, une couverture [= une couverture], un casse-paille, un traversin qui est bon en plume, l'autre rideaux verts sans couverture [= couverture], traversin bon en plume, un casse-paille en paille et un en plume, plus deux placards fermant à une porte, l'un dans lequel est renfermé un fourneau à carreaux [= garni de carreaux de brique], l'autre plusieurs assiettes en faïence et autres petites choses servant au ménage, plus y ayant [= avec en outre dans ladite chambre] quatre chaises en paille, neuf tapissées et dix en bon commun [= garnies de toile commune en bon état] et environ deux douzaines de bouteilles.

Dans le fond de ladite chambre se trouve une autre chambre dans laquelle il se trouvent deux lits, l'un assorti [= garni] d'un rideau, un traversin en plume, une couverture [= couverture] et un casse-paille, l'autre un rideau, un traversin idem [= en plume], deux draps, point de couverture [= couverture], un casse-paille et un petit [*mot oublié*] en crin, plus une petite table et une commode à trois tiroirs n'y ayant [= sans rien] dedans, plus deux placards l'un sur l'autre, celui du bas n'y ayant [= sans] rien, dans celui du dessus se trouvent renfermés plusieurs langes [= pièces de laine pour envelopper les bébés] féminins, plusieurs boîtes, des livres et autres petites choses et nous avons apposé les scellés sur la serrure de la porte à trois endroits empreints [= avec l'empreinte] d'un gros sceau de la République accompagné d'un petit cachet à cœur [= représentant un cœur] par faute de cachet municipal. Il se trouve de plus dans ladite chambre une table de nuit et deux rideaux devant la porte qui communique à la grande cour. Nous avons de plus apposé les scellés sur cette dernière porte, plus sur une autre à côté, plus sur une qui communique au jardin depuis la chambre qui communique au poêle et enfin sur la porte de cette dernière chambre communiquant au poêle, tous scellés de la même manière que sur le placard ci-devant désigné [= tous ces scellés étant apposés de la même manière que sur le placard désigné ci-dessus].

#### Article 6<sup>ème</sup>

Nous sommes entrés par la porte <située> à côté de celle d'entrée de la cuisine depuis la cour, laquelle première porte [*sic*] se trouvent des escaliers montant aux chambres en haut, arrivant à la première d'icelles [= quand nous sommes arrivés à la première d'entre elles], nous avons trouvé une table en forme de dressoir et une autre petite en sapin, les pieds en croisade, plus deux lits sans rideaux, dont un assortie d'un traversin en plume et une casse-paille, l'autre de même, plus des rideaux bleus devant la fenêtre.

Étant entrés dans une autre chambre communiquant à celle ci-devant [= avec la précédente],

---

6 Pièce de literie dont nous n'avons pas pu déterminer le sens précis (plus loin on apprend que le casse-paille peut être en plume ou en paille...).

dans laquelle se trouvent deux lits, dont un assorti [= garni] de casse-paille et l'autre <de> deux casse-paille, dont l'un en paillette [= balle].

Plus [= de plus] dans la même chambre se trouvent trois placards fermant à clef où se trouvent renfermés quantité de livres et décrets de l'Assemblée Nationale, plus une commode à trois tiroirs fermant à clé.

Plus [= de plus] se trouve une porte communiquant à un grenier où se trouve un coffre de noyer, une farinière dans le bas de laquelle se trouvent trois portes fermantes, plus une autre farinière à trois enchatres [= compartiments], plus une autre à deux enchatres, plus un buffet à deux portes en noyer, dans tous lesquels meubles [= tous meubles dans lesquels] il ne se trouve rien dedans, de plus encore un autre meuble de noyer vide encore.

#### Article 7<sup>ème</sup>

Étant entrés dans un grenier au-dessus des escaliers, où [*sic*] nous avons trouvé un grenier [= un coffre à grain] en bois de chêne, noyer et sapin, un farinier en chêne et deux coffres en sapin dans lesquels il ne se trouve rien, plus un crible à passer le blé.

Nous avons ensuite apposé les scellés sur toutes les portes et fenêtres desdites chambres et grenier, empreints [= avec les mêmes empreintes] et de la même forme qu'à l'article cinq, plus encore à la porte du bas de l'escalier communiquant à la cuisine idem [= de même].

#### Article 8<sup>ème</sup>

Nous nous sommes transportés à une chambre dite la chapelle, où nous avons trouvé une chasuble blanche avec ses étoles et deux mauvaises bourses<sup>7</sup>. Nous avons apposé les scellés sur les portes comme ci-devant [= auparavant].

#### Article 9<sup>ème</sup>

Item [= également] sommes allés à la cuverie où nous avons reconnu qu'il y avait un pressoir, trois cuves dont une mauvaise et deux à mi [= à moitié] usée, une tenant [= contenant] quarante barreaux [= 2400 l], une autre quarante-six [= 2760 l] et l'autre environ cinquante-six barreaux [= 3360 l], plus un cuveau à mi [= à moitié] usé tenant [= contenant] environ sept barreaux [= 420 l].

#### Article 10<sup>ème</sup>

Item [= également] sommes allés à la cave du [*mot illisible*] où nous avons reconnu une cuve presque usée tenant [= contenant] environ quatre queues [= théoriquement 1832 l], plus un cuveau presque neuf tenant [= contenant] environ douze barreaux [= 720 l], plus quatre cintres propres à voûter [*des douves de tonneau ?*], plus cinq caisses propres à planter des arbres à fleurs en très mauvais état, plus un banc propre à faire la lessive, plus une autre petite cave à côté de celle-ci, où il y a plusieurs pots à terre pour mettre des bouquets.

#### Article 11<sup>ème</sup>

Item [= également] sommes allés dans une chambre appelée la chambre du bois [= la réserve à bois] où nous n'avons rien trouvé.

Item [= également] avons entré [*sic*] dans une cave sous ladite chambre où nous avons trouvé un chariot complet et un char à banc, plus une pièce de vin rouge de la teneur [= la contenance] d'environ vingt barreaux [= 1200 l], que le citoyen François Durand de Geruge, vigneron dudit Vernier nous a déclaré lui appartenir pour sa portion de récolte de l'année dernière,

---

7 Les bourses étaient à l'origine les sacs en tissu (d'où leur nom), puis les boîtes en carton recouvertes de tissu où les prêtres rangeaient les corporaux, c'est-à-dire les linges liturgiques destinés à recueillir les petits fragments d'hostie. Ces objets sont les vestiges de la présence de l'oncle de la femme de Vernier, François Marie Jacquemet, ancien curé de Montain, décédé une dizaine d'années plus tôt, pour qui Théodore Vernier avait fait aménager cette chapelle privée.

item [= également] une autre pièce de vin idem [= rouge] de la teneur [= contenance] d'environ vingt-trois baraux [= 1380 l], que Jean-Baptiste, fils de la veuve Lacrois dudit Geruge, dit lui appartenir en qualité de vigneron dudit Vernier pour sa portion de récolte de l'année dernière, mais les tonneaux où lesdits vins sont appartiennent audit Vernier ainsi qu'un autre que ledit Michel nous a dit l'avoir empli de son vin propre, lequel il a ôté de ladite cave, tenant [= contenant] environ quatre baraux et demi [= 270 l].

#### Article 12<sup>èmer</sup>

Item [= également] sommes entrés dans la grande cave communiquant à la cuverie où nous avons trouvé en entrant du côté de ladite cuverie un mauvais buffet <à> deux portes n'y ayant [= sans] rien dedans, à côté duquel est un autre propre à mettre des bouteillons, plus une [*mot illisible*] de sapin, plus deux sapines assez bonnes, treize grandes pièces de différentes teneurs [= contenances], toutes bonnes, dont une de la contenue [= contenance] de dix-huit baraux [= 1080 l], y en ayant sept [= où se trouvent 420 l] de vin rouge de la dernière récolte, une autre contenant quinze baraux [= 900 l], y en ayant environ deux dedans [= où se trouvent environ 120 l], plus deux tonneaux vides de trois ou quatre baraux [= environ 200 l].

Plus [= de plus] ledit Jacques Michel nous a déclaré qu'il y avait un tonneau de la teneur [= contenance] d'environ dix-huit à vingt baraux [= environ 1100 l] chez Claude Bion à Geruge, relié en fer, qu'il doit rendre, plus un de dix baraux [= 600 l] chez Pierre Bouillod dudit lieu, relié en fer, plus un de six baraux [= 360 l], relié en bois, prêté à Jacquier, granger dudit Vernier, plus huit [*mot illisible*] de chanvre battu.

#### Article 13<sup>èmer</sup>

Le vingt-sept dudit mois [= le 15 février 1794] nous avons continué et sommes entrés dans la chambre qui est à bise [= au nord] au bout du grand bâtiment audit Vernier, dans laquelle nous avons trouvé un lit assorti [=garni] d'un casse-paille, plus un crible à passer le blé, un banc tapissé, une petite table de nuit, une petite table en chêne, une petite platine [= plaque métallique garnissant le foyer d'une cheminée] avec deux chenets, le tout en fonte, plus deux fauteuils tapissés.

Plus [= en outre] sur le plafond se trouvent deux ou trois cents [= centaines] de tuiles carrées en long [= rectangulaires], toutes neuves, et environ deux cents [= centaines] de carreaux [de brique], et deux ou trois pièces de petit <*mot illisible*> et sous ladite chambre se trouvent un mauvais lit et une cage à poulets où se trouvent six poules.

#### Article 14<sup>èmer</sup>

Nous sommes entrés dans l'écurie dudit bâtiment où nous avons trouvé une mère vache d'environ quatre à cinq ans, toute gracie, en lait, poil rouge, et une génisse étant sur sa gésine [= sur le point de vêler] avec poil de même que la mère <vache> susdite, plus un mauvais lit et un mauvais buffet dans lequel il n'y a rien dedans [*sic*].

#### Article 15<sup>èmer</sup>

Item [= également] sommes montés au grenier à foin, où nous avons reconnu y avoir trois milliers [= environ 1500 kg] tant <de> foin que <de> regain et <dans> un autre fenil à côté sur la cave se trouve environ un millier [= 500 kg] de paille de froment et un peu celle [= un peu de paille] de fèves, plus un millier [= 500 kg] de sainfoin et ayant entré au [*sic*] fenil sur la cuverie nous y avons trouvé environ sept à huit voitures de bois à brûler.

#### Article 16<sup>èmer</sup>

[*article récapitulatif des scellés déjà posés*]

Nous avons apposé <des> scellés sur la porte de l'article huit.

Item pointé [= sur le point signalé] à l'article neuf.

Item de même pour l'article dix.  
Item apposé scellés à l'article onze à la cuverie sous la chambre à la porte à deux battants.  
Item apposé scellés à deux portes de la grande cave article douze.  
Item à l'article treize sur deux portes.  
Item à l'article quatorze point de scellés<sup>8</sup>.  
Item de même pour l'article quinze<sup>9</sup>.  
Item scellés à l'article six et sept.

#### Article 17<sup>èmer</sup>

Nous nous sommes transportés dans le bâtiment du granger dudit Vernier de l'autre côté de la cour, où réside Étienne Jacquier, granger susdit, lequel nous a déclaré que tout le bétail qu'il avait de toute espèce était en commandise [*sic* = commande = confié par un bail] par ledit Vernier pour exploiter le domaine suivant qu'il en coûtera [*sic*] par bail sous seing privé.

Nous avons trouvé à l'écurie à moutons vingt-neuf mères brebis, un mouton et quinze agneaux, tous d'un ... de médiocre qualité, une autre écurie à cochons où il n'y a rien dedans.

#### Article 18<sup>ème</sup>

Nous sommes entrés dans l'écurie du bétail rouge<sup>10</sup>, où nous avons trouvé huit bœufs de différents poils, dont deux poil brun âgés d'environ huit ans, deux autres poil brun et fleuri [= avec des taches blanches] âgés d'environ douze ans, deux poil jaillot et brizon [sens ?] âgés d'environ cinq ans et deux d'un poil rouge et brizon âgés d'environ cinq ans.

Item [= également] un taureau d'un an poil brizon.

Item [= également] trois mères vaches, l'une sous poil [*mot illisible*] âgée d'environ cinq ans, une autre d'un poil brizon âgée d'environ sept ans, et l'autre poil rouge et brenot [sens ?] âgée d'environ cinq ans.

Item [= également] quatre génisses, une poil brizon et jaillot âgée de trois ans, deux autres de différents poils âgées d'environ deux ans et l'autre, brizonne, âgée d'un an.

Le fourrage s'y trouvant est pour le bétail.

#### Article 19<sup>ème</sup>

Quant aux meubles ledit granger nous a déclaré appartenir audit Vernier, savoir un grenier [= coffre à grain] en chêne à trois compartiments, item [= également] un alambic dans le four bien assorti avec un vieux banc de menuisier.

La cour ferme avec une porte de fer qui y existe actuellement du côté de bise [= au nord], seulement sans clé.

Item [= également] lesdits Jacquier et Michel nous ont déclaré deux fusils appartenant audit Vernier, dont un est actuellement au domicile dudit granger, l'autre chez le citoyen Aucat à Gevingey.

#### Article 20<sup>ème</sup>

Nous étant transportés intérieurement et extérieurement desdits bâtiments, nous n'avons rien reconnu de plus que ci-devant [= que ce qui est mentionné ci-dessus] et nous avons établi pour gardien de tous les objets mentionnés ci-devant [= ci-dessus] le citoyen Claude François Guichard domicilié à Geruge, fermier ci-devant [= ex-fermier] dudit Vernier, lequel sera tenu de bien et dûment garder tous les effets ci-devant [= ci-dessus] mentionnés sous sa responsabilité et sur la

---

8 Il était en effet assez impossible de poser des scellés sur la porte d'un local où se trouvait une vache et une génisse sur le point de vêler...

9 Parce qu'on était en février et qu'il était nécessaire d'accéder au fenil pour nourrir les animaux et à la réserve de bois pour le chauffage du domestique et du granger.

10 Les bovins par opposition au bétail blanc, les ovins.

seule réquisition qui lui sera faite verbalement par le citoyen maire de la municipalité de Geruge.

Nous lui laissons tant à sa disposition qu'à celle de Jacques Michel ci-devant [= jusqu'alors] domestique dudit Vernier, jusqu'à ce que ce dernier soit pourvu d'une habitation [*ligne partiellement raturée et incompréhensible*] la cuisine du bâtiment où résidait ci-devant [=auparavant] ledit Vernier, le lavoir qui y communique, le poêle joignant ladite cuisine, plus une petite cave communiquant au poêle, où l'on retire [= met en réserve] ordinairement le lait, leur laissant en jouissance une douzaine d'assiettes blanches dites faïencées et deux terrines, plus neuf chaises de paille et une en bois, la petite cave joignant ledit poêle, un buffet à trois [*mot illisible*], plus un banc espèce de menuisier [= du type banc de menuisier<sup>11</sup>] où il se trouve un tiroir, en un mot tout ce qui est spécifié ci-devant [= ci-dessus] dans lesdits cuisine, lavoir, poêle et petite cave à côté d'icelui [= de celui-ci] et même d'autres qui pourraient être omis, sans détériorer les murs ou objets ci-dessus.

Nous réservant [= nous nous réservons], si nous apprenons quelques choses d'omises [*sic* = si nous apprenons que nous avons omis quelque chose] dans nos opérations, les rajouter [*sic* = la possibilité de faire un ajout]. Fait et arrêté le 27 pluviôse l'an deux de la République une et indivisible [le 27 février 1714]. <Nous> approuvons les ratures.

Incontinent en sortant avons trouvé une voiture de saules au milieu de la cour, servant à faire des échelas appartenant audit Vernier.

Irénée Thorembe y m.  
C. M. Gindre officier  
P. Bouillod of.

J. C. Doux

Du vingt-huit pluviôse mois et ans susdits [= 16 février 1794] nous nous sommes transportés au domicile d'Etienne

Michel, granger dudit Vernier à Geruge, lequel nous a déclaré n'avoir dans ladite maison aucune chose appartenant audit Vernier que les objets suivants :

#### Article 1<sup>er</sup>

Un grenier à blé [= coffre pour conserver le blé] en chêne à deux compartiments, plus un lit non garni en sapin, plus un tonneau bon [= en bon état] d'une teneur [= contenance] d'environ quinze barreaux [= 900 l], qui m'a été prêté pour mettre le vin de ma récolte de la dernière récolte<sup>12</sup>.

#### Article 2<sup>ème</sup>

Item [= également] il a à cheptel [= comme cheptel] dudit Vernier pour exploitation de la grange, à savoir

six bœufs de trait dont deux âgés d'environ sept à huit ans, l'un poil rouge et fleuri [= avec des taches blanches], l'autre rouge, deux autres âgés d'environ six ans d'un poil brizon et jallet et les deux autres âgés d'environ six ans au poil brun les deux,

item [= également] quatre taureaux, dont trois d'environ deux ans de différents poils et l'autre trois ans poil rouge,

item [= également] deux taureaux d'un an d'un poil brizon,

item [= également] trois vaches, dont une blanche âgée d'environ cinq ans, les deux autres poil rouge âgées d'environ neuf ans

le tout en conformité du bail passé avec le citoyen Vernier.

De tous les objets ci-désignés nous avons établi pour gardien Claude Marie Tournier dudit Geruge, qui sera tenu de bien et dûment veiller à la conservation du tout. Fait et arrêté ledit jour vingt-huit pluviôse l'an deux de la République française une et indivisible [= 16 février 1794].

Irénée Thorembe y m.

C. M. Gindre officier

P. Bouillod of.

J. C. Doux

11 Celui qui était dans le four.

12 Il faut sans doute comprendre « de ma part de récolte sur la dernière récolte ».

D'après l'avis des citoyens administrateurs du district qui disent qu'il convient <de> nommer un citoyen pour être de concert gardien avec ledit Claude François Guichard vu que la grange est éloignée du village, nous nommons le citoyen Claude Bion dudit Geruge ce vingt-neuf pluviôse l'an deux de la République une et indivisible [= 16 février 1794].

Irénée Thorembey m.  
P. Bouillod of.

C. M. Gindre officier  
J. C. Doux

Le jour ci-devant [= précédent] du vingt-neuf pluviôse lesdits officiers municipaux ayant été averti qu'il y avait quantité de petites choses sur des buffets à la cuisine dudit Vernier qui n'avaient point été marquées et s'y étant transportés, ils ont trouvé et reconnu, à savoir : deux tapis de table, dont un jaune et un vert, une chapelle [= couvercle d'alambic] en cuivre, une mauvaise lanterne, un mauvais soufflet à four, cinq coquilles de mer fort jolies, un collier pour le chien, deux pots en fer-blanc à porter le lait, des mouchettes à chandelle, deux assiettes à prendre le café, sept [*mot illisible*] à mettre la pâte, deux écumoirs à soupe, une machine [*sic*] à faire cuire des pommes, trois cafetières dont une en fer-blanc, les autres en terre, une bouteille blanche à côté, une bouteille à huile en fer blanc, une mauvaise bassinoire et une grille à café, le tout sans manche, trois terrines et quatre assiettes de terre, une cuillère d'airain [= de bronze] à soupe, quatorze bouteilles d'un tiers [de pinte = 0,31 l], une lèchefrite en terre et deux en fer, deux grands pots à mettre du beurre, quatre verres et encore une pince à feu très bonne, une machine à faire les chandelles avec quatre moules, une poissonnière en cuivre, un [*mot illisible*] à hacher les herbes, un rondot [petit baquet] en chêne, un plat à soupe avec son couvert [= couvercle] en faïence, une bonne serpe, la [*deux mots illisibles*], huit [*deux mots illisibles*], deux [*trois mots illisibles*], une presse et une masse en fer, qui sont chez Jean Étienne Humbert à Geruge, environ une demi-douzaine de chevrons de sapin neufs, un râtelier à mi [= à moitié] usé et neuf mesures [= 180 litres] de pommes de terre, plus environ huit voitures de mastrat [= fumier].

Irénée Thorembey  
C. M. Gindre officier

P. Bouillod